

Le 10 décembre 2013

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Par courriel : pmra.publications@hc-sc.gc.ca

OBJET : « Consultation sur les mesures visant à protéger les abeilles contre l'exposition aux pesticides de la catégorie des néonicotinoïdes » (Avis d'intention NOI2013-01)

Madame, Monsieur,

Nous écrivons en réponse au document de consultation susmentionné et à la lumière d'un intérêt de longue date pour l'utilisation et la réglementation des pesticides au Canada.

Au sujet de l'Association canadienne du droit de l'environnement

L'Association canadienne du droit de l'environnement (l'« ACDE ») est un organisme d'intérêt public fondé en 1970 dans le but d'utiliser et d'améliorer les lois pour protéger la santé publique et l'environnement. Clinique d'aide juridique se spécialisant dans la loi environnementale, l'ACDE représente des personnes et des groupes devant la cour et les tribunaux administratifs dans le cadre d'un vaste éventail de questions liées à l'environnement et à la santé publique. De plus, les membres du personnel de l'ACDE participent à diverses initiatives liées à la réforme de la loi, à l'éducation du public et à l'organisation communautaire.

L'ACDE s'attaque depuis longtemps à la réglementation des substances toxiques, notamment les pesticides. Par exemple, nous avons mené des recherches approfondies, résumé la documentation scientifique et créé du matériel très varié de sensibilisation du public au sujet de la corrélation entre les substances toxiques et les répercussions sur le développement du fœtus et la santé des enfants¹. Nous avons mené des recherches poussées et avons formulé des recommandations détaillées concernant la réglementation des substances toxiques persistantes, y compris les pesticides contaminant l'écosystème des Grands Lacs².

¹ Voir les ressources multiples contenues sur le site Web du Canadian Partnership for Children's Health and Environment www.healthyenvironmentforkids.ca

² Voir, par exemple, l'Association canadienne du droit de l'environnement et le Lowell Centre for Sustainable Production (2009). *The Challenge of Substances of Emerging Concern in the Great Lakes Basin: A review of chemicals policies and programs in Canada and the United States*. Un rapport préparé pour le groupe de travail sur les produits chimiques suscitant de nouvelles préoccupations dans le bassin des Grands Lacs de l'International Joint Commission Multi-Board. 174 pages. <http://www.cela.ca/publications/challenge-substances-emerging-concern-great-lakes-basin-full-report>

Nous avons terminé récemment un examen complet de la portée de la documentation relative à l'exposition ambiante précoce et à sa corrélation avec plusieurs maladies chroniques³. Les pesticides, de même que d'autres produits chimiques/polluants suscitant des préoccupations figurent en bonne position dans les résultats de cette étude et demeurent donc parmi les priorités de premier plan pour ce qui est des mesures de réglementation et des réformes législatives demandées pour encourager la prise de mesures de réduction de l'exposition.

Plus récemment, en septembre 2013, nous avons présenté, au nom de notre client, le Sierra Club Canada, et conjointement avec plusieurs autres clients représentés par Ecojustice, un avis d'objection concernant l'homologation conditionnelle continue contenue dans la décision d'homologation RD2013-14, Insecticides Clutch 50 WDG, Arena 50 WDG et Clothianidine – le 23 juillet 2013⁴.

Avis d'intention de l'ARLA concernant les mesures visant à protéger les abeilles contre l'exposition aux pesticides de la catégorie des néonicotinoïdes

Nous remarquons que ce document décrit les rapports à l'ARLA de niveaux importants de mortalité des abeilles en 2012 et au printemps 2013. Les apiculteurs partout au Canada signalent des niveaux également élevés de mortalité en 2011 et pendant l'été et l'automne de cette année.

La Commission européenne a pris des mesures décisives pour restreindre l'utilisation de trois pesticides de la catégorie des néonicotinoïdes pendant une période de deux ans, le temps qu'on effectue une évaluation plus poussée. Cette décision prudente est très louable. Il est difficile de comprendre pourquoi l'ARLA n'est pas arrivée à la même conclusion sur le besoin d'adopter des mesures de précaution, alors qu'elle a déclaré ce qui suit : « nous avons conclu que les pratiques agricoles actuelles liées à l'utilisation de semences de maïs et de soya traitées avec des néonicotinoïdes ne sont pas durables » (page 1, avis d'intention).

L'ARLA propose plutôt des mesures visant la révision des étiquettes de pesticides, pour que les agriculteurs contrôlent la poussière, et une mise à jour de l'information concernant la valeur de ces pesticides.

Nous nous opposons à cette approche pour les mêmes raisons énoncées dans l'avis d'objection présenté en septembre. Nous y mentionnons que la décision de poursuivre l'homologation conditionnelle des insecticides contenant de la Clothianidine va à l'encontre de l'objectif premier de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Cet objectif est de prévenir les risques

³ Cooper K, Marshall L, Vanderlinden L, et Ursitti F (2011) *Les risques anticipés des expositions aux substances chimiques dangereuses et à la pollution et leurs associations aux maladies chroniques : Un cadrage de l'examen*. Un rapport de l'Association canadienne du droit de l'environnement, du Collège des médecins de famille de l'Ontario et de l'Institut de santé environnementale du Canada. <http://www.cela.ca/publications/les-risques-anticip%C3%A9s-des-expositions-aux-substances-chimiques-dangereuses-et-%C3%A0-la-poll>

⁴ Avis d'objection à la décision d'homologation RD2013-14, Insecticides Clutch 50 WDG, Arena 50 WDG et Clothianidine – 23 juillet 2013. Lettre avec annexes de l'Association canadienne du droit de l'environnement et d'Ecojustice à l'honorable Rona Ambrose, ministre de la Santé, 24 septembre 2013. En ligne : <http://www.cela.ca/publications/notice-of-objection-clothianidin-pesticides>

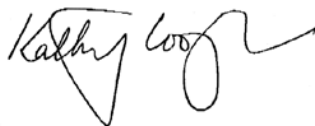
inacceptables pour l'environnement, alors que la décision renouvelle déraisonnablement jusqu'en décembre 2015 l'homologation conditionnelle de la Clothianidine et des produits antiparasitaires contenant de la Clothianidine : 1) pour lesquels il nous manque depuis un certain temps des renseignements clés au sujet des effets environnementaux sur les abeilles; et 2) qui ont des effets environnementaux inacceptables sur les abeilles d'après les données dont nous disposons pour le moment.

Les mesures proposées dans l'avis d'intention servent simplement à poursuivre la stratégie inefficace d'homologation conditionnelle actuellement en place pour les pesticides de la catégorie des néonicotinoïdes.

Par conséquent, nous demandons respectueusement que l'ARLA adopte la même approche que la Commission européenne et interdise l'utilisation de ces pesticides pour mettre un terme à cette menace sérieuse contre les abeilles et d'autres pollinisateurs le temps que l'on mène des études sur leurs effets sur l'environnement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

ASSOCIATION CANADIENNE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kathleen Cooper', with a stylized flourish at the end.

Kathleen Cooper
Chercheuse principale

Publication n° 964 de l'ACDE